CONVOCATION DU **22 FÉVRIER 2023**CONSEIL MUNICIPAL DU **6 MARS 2023**

CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL

DE BOSMIE L'AIGUILLE, ADRESSÉ INDIVIDUELLEMENT

À CHAQUE CONSEILLER MUNICIPAL POUR LA SÉANCE QUI

S'OUVRIRA EN MAIRIE LE 6 MARS 2023

DÉLIBÉRATION n°2023-01 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Approbation du compte de gestion, budget Commune – exercice 2022 dressé par le comptable public.

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

ш

755

ш

ш

51

155

部田

B B

=

23

...

田

0

100

90

. .

88

10 10

265

101

12.

10

m m

愆

125

= B

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-01-DE Date de télétransmission © 08/03/2023 Date de réception préfecture © 08/03/2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, du compte de gestion du budget principal dressé par le Comptable public accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, les états des restes à recouvrer, des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- > Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris la journée complémentaire ;
- > Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- > Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

DÉCLARE que le compte de gestion du budget principal dressé pour l'exercice 2022 par le Comptable public, certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part et que quitus est donné au Comptable public pour le compte de gestion du budget principal de 2022.

VOTE POUR: 21
PCONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 08-03-2023

Publication le : 08-03-2023

POUR EXTRACT CONFORME BOSMIE-L'ALOUILLE 12 8 mars 2023



DÉLIBÉRATION n°2023-02 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Approbation du compte administratif du budget Commune – exercice 2022.

NOMBRE DE CONSEILLERS En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 20

Ш

翻

105

ш

1111

Ш

ш

Ш

H H

m

12 13

111

B

203

18

13

田

- -

=

102

n n

部

0 0

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-02-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

LE CONSEIL, A L'UNANIMITE,

Réuni sous la présidence de Madame Zohra ANTARI, 1ère adjointe,

Délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022 dressé par Monsieur Maurice LEBOUTET, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice considéré, et après avoir approuvé le compte de gestion du Comptable public,

Le Maire s'est retiré au moment du vote.

1°) Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif lequel peut se résumer ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS - Fonctionnement	2 016 141,40 €	2 357 379,64 €
REALISATIONS - Investissement	817 462,23€	1 213 263,69 €
	+	+
REPORT N-1 – Fonctionnement (002)		589 533,37 €
REPORT N-1 – Investissement (001)	93 840,30 €	
, ,	=	=
TOTAL (Réalisations + Report)	2 927 443,93 €	4 160 176,70 €
RAR Investissement	958 970,00 €	545 420,00 €

RESULTAT CUMULE - Investissement	1 870 272,53 €	1 758 683,69 €
- Investissement	, i	
TOTAL CUMULE	3 886 413,93 €	4 705 596,70 €

- 2°) Constate pour la comptabilité principale, les identités de valeur avec les indications de la balance des comptes certifiée conforme par le Comptable public relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3°) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4°) Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

VOTE POUR: 20
PCONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 08-03-2023

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023

==

EE.

101

JOB .

105

D)

盟

10 11

=

哥

POUR EXTRAIT CONFORME BOSMIE-L'AIGGELE & 8 mars 2023

La Présidente de seance,

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-02-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023



DÉLIBÉRATION nº2023-03 Votée le 6 mars 2023 OBJET: Affectation du résultat fonctionnement de l'exercice 2022 au budget primitif Commune 2023.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23 Présents: 20 Votants: 21

ш

ttt

钳 101 133

ш

切

33

10

193

頭

8 Ħ 10

围

Ш

B

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-03-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

- Statuant sur l'affectation du résultat cumulé de l'exploitation,
- Considérant les éléments suivants :

Résultats de fonctionnement à affecter :

- Résultat propre à l'exercice :	+ 341 238,24 €
- Excédent antérieur reporté :	± 589 533,37 €
TOTAL À AFFECTER	+ 930 771,61 €
Solde d'exécution de la section d'investissement au 31 décembre 2022 :	
-Résultat propre à l'exercice	+ 395 801,46 €
-Déficit antérieur reporté	- 93 840,30 €
- SOLDE D'EXECUTION CUMULE :	+301 961,16€
Restes à réaliser au 31 décembre 2022 :	
- Dépenses d'Investissement :	958 970,00 €
- Recettes d'Investissement :	545 420,00 €
- Solde négatif :	- 413 550,00 €
Besoin de financement :	OUI

DÉCIDE à l'unanimité, après en avoir délibéré, d'affecter le résultat cumulé de la section d'exploitation comme suit :

1°) Constatation de l'excédent d'investissement (Ligne 001)

301 961,16 €

VOTE POUR: 21
PCONTRE: -

POUR EXTRAIT CONFORME BOSMIE-L'AIGUILLE 2, 18,8 mars 2023

LEMAIRE

Maurice LKB

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023

125

m

ш

107

93

器

8

 /H. -V.

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-03-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023



DÉLIBÉRATION n°2023-04 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

Ħ

...

101

Ħ

田 田

03

部

III - III

Ш

15 m

. .

W 8

- -

170

0

E

10 D

0 0

. .

п

122 123

15 6

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-04-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

Vu le Code Général des Impôts notamment l'article 1609 nonies C paragraphe V,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5211-17,

Vu la modification des statuts de la Communauté de communes du Val de Vienne (CCVV) approuvée en conseil communautaire le 5 juillet 2022 et entérinée par arrêté préfectoral en date du 30 novembre 2022,

Vu la délibération n°2022-57 du 26 septembre 2022 approuvant la modification des statuts de la CCVV suite à la prise de la compétence « Emploi-insertion des jeunes »,

Considérant que la prise de cette nouvelle compétence se traduit par l'adhésion de la CCVV à la Mission Locale en substitution des communes,

Considérant que suite à un transfert de charges, la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) doit se réunir afin de se prononcer sur l'évaluation des charges transférées pour permettre le calcul des attributions de compensation à verser à chaque commune membre,

Considérant que la CLECT s'est réunie le 20 février 2023 et a proposé de retenir sur chaque attribution de compensation, le montant payé à la Mission Locale à savoir 1 € / habitant, soit 2 645 € pour la Commune,

Considérant que le montant actuel est 508 998,99 €, le montant pour 2023 sera de 506 353,99 €,

DECIDE

Ħ

н

.

.

E 2

Article unique: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, approuve le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées de la Communauté de communes du Val de Vienne du 23 février 2023 suite à la prise de la compétence « Emploi et insertion des jeunes », entrainant une diminution de l'attribution de compensation de 2 645 € pour la Commune (voir rapport en annexe).

VOTE POUR: 21
PCONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRAIT CONFORME BOSMIE-L'AIGUILLE pages 2023 LE MAIRE

Maurice LIBO

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-04-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

DÉLIBÉRATION n° 2023-05 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Facturation des frais d'électricité aux locataires du cabinet paramédical.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

- -

69

. .

25

. .

155

233

-

- 53

.

iII

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-05-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

Considérant que la Commune est titulaire du contrat de fourniture d'électricité du cabinet paramédical,

Vu les factures d'électricité acquittées par la Commune,

Vu le prorata des surfaces utilisées par les kinésithérapeutes, les infirmières et le sage-femme (y compris les locaux communs),

DECIDE

Article unique: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide de facturer les frais de fourniture d'électricité au titre de l'année 2022 aux locataires du cabinet paramédical pour un montant global de 1 687,43 € TTC, se répartissant comme suit :

- Kinésithérapeutes : 994,84 € TTC

- Infirmières : 313,04 € TTC

- Sage-femme: 379,55 € TTC

VOTE POUR: 21
PCONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE L'AIGUILLE JES MARS 2023



DÉLIBÉRATION n°2023-06 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Subvention pour le séjour de découverte des élèves de CM2.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23 Présents: 20 Votants: 21

1

- -

229

8

0.0

. .

.

10

- 1

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL

Considérant que la classe de découverte des CM2 a eu lieu du 27 févoler au lieu du 27 fé

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-06-DE Date de télétionsmission 0890/2023 CVD let le la United 1890/2023

Considérant qu'à cette date le budget n'a pas été voté,

Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer dès à présent la somme de 1 500 € au foyer coopératif de l'école élémentaire Jules Verne (soit 50 € par élève), en sachant que cette somme sera inscrite à l'article 6574 lors de l'adoption du budget 2023,

DECIDE

Article unique: Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'attribuer la somme de 1 500 € au foyer coopératif de l'école élémentaire Jules Verne pour la classe de découverte des élèves de CM2 qui a eu lieu du 27 février au 3 mars 2023. Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget 2023.

VOTE POUR: 21
CONTRE: -

Acte rendu executoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRAIT ONFORME BOSMIE-L'AIGOILLE, 168 mars 2023



DÉLIBÉRATION n°2023-07 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Subvention exceptionnelle au foyer coopératif de l'école élémentaire pour aider deux familles à financer le séjour de découverte.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23 Présents: 20 Votants: 21

5000

900

10 10

ш

. .

. .

. .

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-07-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

Vu la demande de la directrice de l'école élémentaire Jules Verne, concernant deux familles ne pouvant pas verser la participation demandée aux parents pour le séjour de découverte des élèves de CM2,

Vu l'intervention de l'assistante sociale du secteur, qui a réussi à mobilier des aides départementales,

DECIDE

Article unique: Le Conseil Municipal unanime, après en avoir délibéré, vote une subvention exceptionnelle de 110 € au foyer coopératif de l'école élémentaire Jules Verne pour aider deux familles à financer le séjour de découverte des CM2. Cette somme sera inscrite à l'article 6714 du budget 2023.

VOTE POUR: 21

CONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 08-03-2023

Publication le : 08-03-2023

POUR EXTRAITE OR FORME BOSMIE-L'AIGUILLE 18 mars 2023

LE MAN



DÉLIBÉRATION n°2023-08 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Subvention exceptionnelle à une sportif bosmiaud.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

. .

: :

. .

rin.

111

111

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-08-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

Vu la demande écrite en date du 11 novembre dernier de Sébastien GUICHARD, judoka défendant les couleurs de la Commune sollicitant une subvention,

Considérant qu'il participera au championnat d'Europe en juin 2023,

DECIDE

Article unique: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100 € à Sébastien GUICHARD, destinée à acquérir un kimono.

Dit que la mention « Commune de Bosmie-L'Aiguille » devra figurer sur la tenue du sportif.

Les crédits nécessaires seront inscrits à l'article 6574 du budget 2023.

VOTE POUR: 21
PCONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRACT OF ORME
OSMIE-L'AIGUILLE Jie Amars 2023



DÉLIBÉRATION n°2023-09 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Approbation de l'avant-projet sommaire relatif à la réhabilitation de l'Orangerie.

> Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-09-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23 Présents: 20 Votants: 21

10

m

. .

. .

ò

н

= 10

п

=

ME

100

. .

- -

- -

 L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Considérant la nécessité de réhabiliter l'Orangerie,

Vu l'avant-projet sommaire présenté par le cabinet d'architectes Epure,

DÉCIDE

<u>Article unique</u>: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, décide d'approuver l'avant-projet sommaire relatif aux travaux de réhabilitation de l'Orangerie (maitrise d'œuvre et frais annexes compris) d'un montant de :

♥ 893 883,23 EUROS H.T.

♦ SOIT 1 072 659,88 EUROS T.T.C.

VOTE POUR: 21
PCONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRAIT CONFORME BOSMIE-L'AIGUILLE, A 8 mars 2023



DÉLIBÉRATION n°2023-10 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Approbation du projet de construction de locaux pour les agents techniques.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23 Présents: 20 Votants: 21

82

m

百

10

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Maëva MUNOZ.

Considérant que les vestiaires actuels des services techniques, ne respectent pas les règles en matière d'accessibilité,

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-10-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 10 080 11 (৩৪৪%) এই 1031/10305/2023

Vu le projet présenté par la société Unik Habitat,

LE CONSEIL MUNICIPAL, UNANIME, APRES EN AVOIR DELIBERE, DÉCIDE :

<u>Article premier</u>: d'approuver le projet de construction de locaux pour les agents techniques d'un montant de :

♥ 120 833,33 EUROS H.T.

\$SOIT 145 000,00 EUROS T.T.C.

<u>Article second</u>: d'autoriser le Maire à déposer le permis de construire et à signer le contrat de construction avec l'entreprise retenue.

VOTE POUR: 21
CONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le : 08-03-2023

Publication le : 08-03-2023

POUR EXTRAIT CONFORME BOSMIE-L'AIGUILLE 18 mars 2023

LE MAID

Maurice LL BOY 157



DÉLIBÉRATION n°2023-11 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Demande de subvention au Conseil Départemental pour la construction de locaux pour les agents techniques.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23 Présents: 20 Votants: 21

100

11

101

. .

B .

E 10

. .

8 8

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-11-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

Considérant la nécessité de construire des locaux pour les agents techniques,

Vu la délibération n°2023-10 du 6 mars 2023 portant approbation du projet de construction de locaux pour les agents techniques,

DECIDE

<u>Article unique</u>: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès du Conseil Départemental en vue de financer la construction de locaux pour les agents techniques dont le montant s'élève à :

♦ 120 933,33 EUROS H.T.

SOIT 145 000,00 EUROS T.T.C.

VOTE POUR: 21

© CONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRAIT CONFORME BOSMIE-L'AIGUILLE, le 8 mars 2023

LEMANTE

Maurice LEBOUTE

IMPRIM'VERT



DÉLIBÉRATION n°2023-12 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DETR pour la construction de locaux pour les agents techniques.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23 Présents: 20 Votants: 21

=

.

. .

100

m

. .

. .

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-12-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

Considérant la nécessité de construire des locaux pour les agents techniques,

Vu la délibération n°2023-10 du 6 mars 2023 portant approbation du projet de construction de locaux pour les agents techniques,

DÉCIDE

Article unique: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux en vue de financer les travaux de construction de locaux pour les agents techniques d'un montant de :

₲ 120 933,33 EUROS H.T.

♥ SOIT 145 000,00 EUROS T.T.C.

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023.

VOTE POUR: 21
CONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE 14 8 mars 2023
LE MAIRE



DÉLIBÉRATION n°2023-13 Votée le 6 mars 2023 **OBJET**: Conclusion d'une convention de servitudes avec GRDF pour la parcelle AT67.

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-13-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice: 23 Présents: 20 Votants: 21

.

ш.

III

.

 \equiv

100

10

İS

10

m

ш ı

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant que GRDF a du déplacer le réseau de gaz existant dans le cadre de l'extension du cabinet paramédical,

Vu le projet de convention de servitudes établi par GRDF,

DECIDE

Article unique: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la convention de servitudes avec GRDF sur la parcelle cadastrée AH 54 située place Pierre Crépiat appartenant à la Commune, pour le passage d'une canalisation de gaz.

VOTE POUR: 21 **© CONTRE:**

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023

POUR EXTRAIT CON BOSMIE-L'AIGUILLE mars 2023 LE MAIR

Maurice LEBQI

MPRIM'VERT



DÉLIBÉRATION n°2023-14 Votée le 6 mars 2023

<u>OBJET</u>: Rétrocession des équipements communs du lotissement intercommunal Plein Ciel 4.

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-14-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

8

ш

. .

2 ...

20

. .

8 8

> L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

> PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

Vu la délibération n°120/2022 en date du 8 décembre 2022, la Communauté de communes du Val de Vienne a décidé de transférer les équipements communs du lotissement intercommunal « Plein Ciel 4 » à la Commune,

La voirie et les espaces verts sont composés des parcelles cadastrées AT 7, AT 133, AT 188, AV 132 et AV 140, pour une surface de 12 108 m², et 771 mètres de voirie,

Les frais de rétrocession seront à la charge du demandeur,

LE CONSEIL MUNICIPAL, UNANIME, APRES EN AVOIR DELIBERE, DÉCIDE :

Article premier: d'accepter la rétrocession des équipements communs: AT 7, AT 133, AT 188, AV 132 et AV 140 (voies, espaces verts et réseaux, exceptés les réseaux d'assainissement des eaux usées) du lotissement intercommunal « Plein Ciel 4 » au domaine public communal à titre gratuit,

<u>Article second</u>: d'autoriser le Maire à signer les documents à intervenir dans le cadre de cette rétrocession,

<u>Article troisième</u>: les frais de notaire afférents à cette rétrocession seront à la charge du demandeur.

VOTE POUR: 21
PCONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRAIT CONFORME BOSMIE-L'AIGUILLE, le 8 mars 2023



DÉLIBÉRATION n°2023-15 Votée le 3 mars 2023 OBJET: Modification du tableau de classement des voiries communales.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

. .

B =

B B

161

155

=

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-15-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture * 08/03/2023

Vu la délibération n°2010-01 du 22 février 2010 portant approbation du tableau de classement des voiries communales,

Vu la délibération n°2023-14 portant approbation de la rétrocession des équipements communs du lotissement intercommunal « Plein Ciel 4 » et notamment la voirie d'une longueur de 771 mètres linéaires.

Vu la nécessité de remettre à jour ce tableau,

DECIDE

Article unique: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, approuve le nouveau tableau de classement des voiries communales (joint à la présente délibération), le linéaire de voirie communale s'établit désormais à 23 352,50 mètres.

VOTE POUR: 21
CONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILL CONTRACTS 2023



DÉLIBÉRATION n°2023-16
Votée le 6 mars 2023
OBJET: Demande de subvention à l'Etat
dans le cadre de la DSIL pour la
construction de locaux pour les agents
techniques.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

0 1

B1 H

S 10

H

100

. .

100

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-16-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

Considérant la nécessité de construire des locaux pour les agents techniques,

Vu la délibération n°2023-10 du 6 mars 2023 portant approbation du projet de construction de locaux pour les agents techniques,

DÉCIDE

<u>Article unique</u>: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en vue de financer les travaux de construction de locaux pour les agents techniques d'un montant de :

♥ 120 933,33 EUROS H.T.

♥ SOIT 145 000,00 EUROS T.T.C.

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023.

VOTE POUR: 21
CONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envol en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRAIT CONFORME BOSMIE-L'AIGUILLE, L'Amars 2023 LE MAIRE



DÉLIBÉRATION n°2023-17
Votée le 6 mars 2023
OBJET: Demande de subvention à l'Etat dans le cadre de la DSIL pour l'aménagement de la cour de l'école élémentaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

 \equiv

. .

. .

. .

B B

- -

100

. .

i

: :

100

- -

53

. .

- -

 L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-20230306-D2023-17-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

Considérant la nécessité d'aménager la cour de l'école élémentaire, avec pour objectifs : de créer un préau supplémentaire, lutter contre les îlots de chaleur et travailler sur la « désimperméabilisation » des sols,

Vu l'avant-projet définitif établi par les cabinets « Regards Croisés », « Atelier Tana Architecture » et « B2G Infra »,

Vu la délibération n°2022-81 du 12 décembre 2022 portant approbation de l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la cour de l'école élémentaire,

DÉCIDE

Article unique: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local en vue de financer les travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire d'un montant de :

\$ 554 656,00 EUROS H.T.

\$ SOIT 665 587,20 EUROS T.T.C.

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023.

VOTE POUR: 21
PCONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRAIT CONFORME BOSMIE-L'AIGUILLE 8 mars 2023

Maurice LEBQU'E

DÉLIBÉRATION n°2023-18 Votée le 6 mars 2023 <u>OBJET</u>: Demande de subvention à l'Etat dans le cadre du Fonds Vert pour l'aménagement de la cour de l'école élémentaire.

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 23 Présents : 20 Votants : 21

10 10

. .

(B) (E)

10

. .

. .

. .

п

п

. .

L'an deux-mille-vingt-trois, le 6 mars, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 22 février 2023, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

PRESENTS: M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Florian CAMPOURCY, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, Mme Lisa RODRIGUES, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

ABSENTS EXCUSES: M. Arnaud BROUSSAUD, Mme Sylvie CARON-DESPRES.

ABSENT: M. Pierre-Bernard PETITCOLIN.

POUVOIR DE VOTE: Mme Sylvie CARON-DESPRES à M. Sylvain COUTURIER.

SECRETAIRE DE SEANCE: Mme Maëva MUNOZ.

LE CONSEIL,

Accusé de réception en préfecture 087-218702108-2023006-D2023-18-DE Date de télétransmission : 08/03/2023 Date de réception préfecture : 08/03/2023

Considérant la nécessité d'aménager la cour de l'école élémentaire, avec pour objectifs : de créer un préau supplémentaire, lutter contre les îlots de chaleur et travailler sur la « désimperméabilisation » des sols,

Vu l'avant-projet définitif établi par les cabinets « Regards Croisés », « Atelier Tana Architecture » et « B2G Infra »,

Vu la délibération n°2022-81 du 12 décembre 2022 portant approbation de l'avant-projet définitif pour l'aménagement de la cour de l'école élémentaire,

DÉCIDE

Article unique: Le Conseil municipal unanime, après en avoir délibéré, sollicite l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat dans le cadre du Fonds Vert en vue de financer les travaux d'aménagement de la cour de l'école élémentaire d'un montant de :

♦ 554 656,00 EUROS H.T.

♦ SOIT 665 587,20 EUROS T.T.C.

Dit que les crédits seront inscrits au budget 2023.

VOTE FOUR: 21
FCONTRE: -

Acte rendu exécutoire après envoi en

Préfecture le : 08-03-2023 Publication le : 08-03-2023 POUR EXTRAIT CONFORME
BOSMIE-L'AIGUILLE, 10 B mars 2023
LE MARKE.

Maurice LEBOUR

